

BIENVENUE !

Ecole élémentaire PAUL BERT



PAUL BERT

29 rue Saint-Sauveur

27 000 EVREUX

02 32 33 32 57

0270099L@ac-normandie.fr

La première rentrée scolaire

Votre enfant entre en CP en septembre prochain.

Votre enfant va rentrer à l'école élémentaire. C'est une étape importante de sa vie qui va s'accompagner de changements.

Afin que cette transition s'effectue dans de bonnes conditions, nous avons regroupé dans ce livret les renseignements et les recommandations qui nous paraissent importants et qui ont pour but le bien-être des enfants.

Nous vous demandons d'en prendre connaissance et sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

L'ÉCOLE C'EST QUOI ?

L'entrée au CP est une nouvelle étape dans la scolarité de votre enfant, mais elle se fait dans la continuité de l'école maternelle :

- L'apprentissage de l'écrit a été amorcé en Grande Section (graphisme, entrée dans la cursive, tentatives d'encodage...), l'accent porté sur la phonologie et la discrimination des sons forme une base solide sur laquelle l'élève s'appuiera durant son année de CP.

- La manipulation en mathématiques a permis la construction du nombre et favorisera la résolution de problèmes en CP.

- L'expérimentation et l'observation en sciences, la motricité/l'EPS, les arts visuels sont autant de domaines que l'élève retrouvera et approfondira en élémentaire et tout au long de sa scolarité.

Au CP, il va être attendu de votre enfant :

- Une gestion de son matériel individuel
- Qu'il sache exprimer seul s'il déjeune ou non à la cantine et s'il va à l'étude ou non
- Qu'il soit autonome dans l'habillement
- Une capacité d'attention un peu plus accrue

Tout cela relève de l'autonomie : soyez rassurés, l'autonomie est quelque chose qui s'apprend. Ce que la maternelle a déjà apporté à votre enfant, ainsi que sa maturité qui va continuer à évoluer, lui permettront de s'adapter à tous ces attendus.

La scolarité de votre enfant à l'école est composée de 3 cycles :

- Le cycle 1 : les apprentissages premiers : petite section (PS), moyenne section (MS) et grande section (GS)
- Le cycle 2 : les apprentissages fondamentaux : CP, CE1, CE2

Le cycle 3 : cycle de la consolidation : CM1, CM2 et 6^{ème}

BIEN PRÉPARER LA RENTRÉE ET PENSER PRATIQUE

Côté pratique :

Il sera très important d'accompagner votre enfant.

Vous serez accueillis avec lui/elle dans la cour par sa maîtresse.

Vous pourrez communiquer à l'enseignant.e les informations importantes : votre enfant restera-t-il à la cantine ? au périscolaire ? a-t-il un PAI ?

L'enseignant.e vous communiquera également des informations concernant l'organisation des premiers jours.

Dans la mesure, nous vous demandons de remplir sur place la fiche de renseignements pour la laisser à l'enseignant.e

LA VIE A L'ÉCOLE

Les temps de rencontres :

Une réunion de parents aura lieu quelques jours après la rentrée et sera signalée dans le cahier de correspondance. Vous pouvez rencontrer l'enseignant.e de votre enfant tout au long de l'année, en lui en faisant la demande par l'intermédiaire de ce même cahier.

Les outils de liaison :

- Le règlement intérieur : pour mieux comprendre le fonctionnement de l'école.
- Le cahier de correspondance : pour prendre connaissance des diverses informations scolaires, dialoguer avec l'enseignant.e et/ou la directrice. Il est important que vous le retourniez à l'école le plus tôt possible en le mettant dans le cartable de votre enfant.
- Les affiches : à l'entrée de l'école pour prendre connaissance des derniers événements liés à la vie de l'école
- Le mail de l'école : pour contacter la directrice ou avvertir d'une absence de votre enfant. 02700991@ac-normandie.fr
- Le site de l'école. <https://paulbertevreux.toutemonecole.fr/>

L'APE les 2 Zécoles :

pepb27@gmail.com

LES ADULTES DE L'ÉCOLE

Pendant le temps scolaire :

La directrice, les enseignant.e.s, les AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap), le ou la volontaire en Service Civique.

L'infirmière scolaire, les enseignant.e.s spécialisé.e.s

et la psychologue scolaire, qui passent à l'école selon les besoins et les demandes.

Pendant le temps périscolaire :

Le responsable des temps périscolaires, Malik Boudaoud,
02.32.31.89.02

Les animateurs.

La responsable d'office, Maude Delorme, 02.32.31.17.12

C'EST QUAND L'ÉCOLE ?

HORAIRES DE L'ÉCOLE:

Nous comptons sur vous pour respecter les horaires, ce qui est important d'une part pour l'enfant et d'autre part pour l'organisation de l'école. Nous n'avons pas de gardien.ne et la directrice est en classe trois jours sur quatre.

Les entrées se font uniquement sur le temps d'ouverture des grilles. Si vous êtes en retard, merci de vous présenter à la demi-journée suivante.

MATIN 8h20-30 / 11h30

APRES MIDI 13h20-30 / 16h30

C'EST L'HEURE DE MANGER !

LA CANTINE

L'inscription à la cantine se fait à la mairie ou sur le site : espace famille.

Concernant les demandes d'informations pour la cantine, les commandes ou annulations de repas, merci de prendre contact avec la responsable de l'office, au 02.32.31.17.12 (possibilité de laisser un message) ou Office.paulbert@evreux.fr

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE : ON FAIT QUOI ?

L'ÉTUDE

Ce sont des services municipaux. L'inscription et le paiement se font au service enfance, « Accueil PETITE CITE » (16 rue de la petite cité à Evreux), ou dans la Mairie annexe de votre quartier.

Une fois inscrit, votre enfant précisera à son enseignant.e s'il reste ou non à l'étude au jour le jour.

Si des changements interviennent en cours d'année, merci de le signaler également **par écrit** aux enseignants.

Précision concernant l'étude du soir : il s'agit d'une étude surveillée et non dirigée. Un temps de travail personnel est institué mais les surveillants ne peuvent pas contrôler le travail de chaque élève. Il vous appartient de vérifier le travail de votre enfant dès son retour à la maison.

QUE DEVEZ VOUS FAIRE SI VOTRE ENFANT :

❖ Est malade :

- Prévenir l'école de son absence le jour même (par mail de préférence) et **mettre un mot dans le cahier de liaison**
- En cas de maladie contagieuse, fournir un certificat médical autorisant son retour

❖ A une maladie chronique (asthme, diabète, allergies...) :

- **Prévenir l'école**, pour mettre en place un PAI (Projet d'accueil individualisé) permettant à votre enfant de suivre son traitement en milieu scolaire

Aucun médicament ne peut être administré à l'école sans un PAI.

LA COOPERATIVE SCOLAIRE :

Deux fois dans l'année, il est proposé aux familles volontaires de soutenir les actions de la coopérative de l'école ou de la classe.

La coopérative finance les activités des classes :

Sorties/ spectacles/fêtes, goûters/achat de matériel pédagogique

Notre coopérative scolaire est affiliée à la section départementale de l'office central de coopération à l'école (O.C.C.E).

Les chèques sont à établir à l'ordre de : **OCCE ECOLE PAUL BERT n°7410**

Une petite carte collée à la fin du cahier de liaison est à remplir au moment des dons. Il est important de la signer, même si vous ne souhaitez pas participer.